



# OFFRE DÉCOUVERTE

## IMPRIMEZ GRATUITEMENT

jusqu'à 300 pages/mois  
pendant 12 mois



Offre valable sur toute la gamme HP Envy et HP Envy Photo  
du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2019\*

\* Dates incluses. Offre disponible uniquement si l'inscription est effectuée dans les 7 jours suivant l'installation d'une imprimante HP Envy ou HP Envy Photo. N'inclut pas le papier.

Pour plus de détails, rendez-vous sur [hpinstantink.fr](http://hpinstantink.fr)

Pour bénéficier de l'offre de 12 mois gratuits, l'inscription au service HP Instant Ink doit être effectuée dans les 7 jours suivant l'installation de l'imprimante en suivant les instructions d'installation de l'imprimante et en utilisant les cartouches Instant Ink ready fournies avec l'imprimante. Cette offre n'inclut pas le papier et est valide uniquement du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2019 sur les imprimantes HP envy et HP envy photo éligibles au service. Nécessite une inscription en ligne via la création d'un compte HP Connected. L'imprimante doit être connectée à internet. Vous devez disposer d'une carte bancaire en cours de validité (Visa®, Mastercard® ou American Express®) ou d'un RIB pour le prélèvement automatique et d'une adresse électronique valide. Cette offre de 12 mois gratuits débute à la date d'inscription au service. Afin de bénéficier du service vous devez sélectionner un forfait parmi les quatre forfaits existants (15, 50, 100, 300 pages) en fonction de votre prévision de consommation. L'offre de 12 mois gratuits vous permet d'imprimer gratuitement le nombre de pages applicable au forfait mensuel Instant Ink que vous sélectionnerez lors de votre inscription au service dans la limite de 300 pages par mois. Si vous imprimez plus de 300 pages au cours d'un mois, des frais sur la base de 1 euro par lot de pages supplémentaires en fonction du forfait choisi s'appliqueront. Dès le premier mois suivant l'offre de 12 mois gratuits, une facturation mensuelle de 2,99€, 4,99€, 9,99€ ou 19,99€ en fonction du forfait sélectionné, ainsi que les pages supplémentaires éventuellement imprimées sera automatiquement effectuée. Si vous souhaitez cesser de bénéficier de ce service à l'issue des 12 mois vous devez résilier votre forfait au plus tard avant la fin des douze mois sur [hpinstantink.fr](http://hpinstantink.fr). Cette offre est valable pour 1 seule imprimante. Tous les détails du service Instant Ink sont disponibles sur [hpinstantink.fr](http://hpinstantink.fr) et lors de l'inscription.